

Légation

SUISSE.

N^o 589Inventaire
31.3.87
J. M.

Paris le 27 Mars 1871

Monsieur le Président

Vous aurez reçu, je l'espère, les deux télégrammes que j'ai eu l'honneur de Vous adresser hier de Versailles. Comme j'avais terminé les affaires pour lesquelles je m'étais rendu au siège du Gouvernement, je suis rentré hier soir à Paris, & je me permets de compléter le rapport politique que je vous ai envoyé dans la journée d'hier.

Dans la journée de Samedi, un accord est intervenu, comme Vous le savez, entre les Maires élus de Paris et le "Comité central de la Garde Nationale", pour la fixation à Dimanche des élections communales. — Les Maires, qui pendant huit jours avaient fait les plus grands efforts pour amener une conciliation, s'étaient vus repoussés par l'Assemblée nationale de Versailles. Dans leur opinion, partagée du reste par un certain nombre de députés de Paris, la convocation immédiate des électeurs était le seul moyen d'éviter la lutte armée. Ils se sont donc décidés à se passer de l'Assemblée nationale & à faire procéder au vote, de leur autorité personnelle & d'accord avec le Comité central.

Monsieur

Monsieur Schenk

Président de la Confédération Suisse
à Berne

La journée d'hier s'est passée sans troubles. Il est certain que le résultat sera favorable au Comité Central, et ce qui contribuera à donner de l'importance à ce succès du comité, c'est qu'un certain nombre de membres du parti de l'ordre ont cru devoir prendre part au vote, dans la pensée que Paris devait chercher à se sauver lui-même, puisque le Gouvernement de Versailles renouçait à toute action sur la capitale.

Au plutôt la Commune définitivement constituée, le Comité Central, n'héritera pas à se proclamer pouvoir régulier, et à élever la lutte contre l'Assemblée de Versailles. Il importe donc de chercher à se rendre compte, dans la mesure du possible, des tendances de ce Comité, par le moment actuel du moins.

Pendant la semaine dernière, le Comité se posait simplement comme conseil municipal provisoire; sa plus haute ambition, disaient ses organes officiels "le Cri du peuple" et la "Commune"; était de faire respecter les droits de Paris, de faire à la capitale la rentrée dans le droit commun, et s'il le fallait, de constituer Paris en ville libre comme autrefois les villes impériales de l'Allemagne. — Il parlait d'élections "municipales", puis d'élections communales, et dans toutes ses proclamations, employait des termes très modérés,

cherchant, par tous les moyens, à rassembler la population.
 Dans la journée d'hier, probablement comme
 manœuvre électorale de la dernière heure, il a fait afficher
 une proclamation de la "Commune de Lyon" aux citoyens
 de cette ville, dans laquelle l'adhésion au Comité central de Paris
 est indiquée comme un fait accompli. Cette proclamation lyonnaise
 ne porte pas de date, et se trouve en contradiction directe
 avec le journal officiel (édition de Versailles), d'après laquelle
 le parti de l'ordre l'aurait de nouveau emporté à Lyon.

En même temps apparaissent sur les murs de la
 Capitale de grandes affiches avec l'en-tête "Association
 internationale des travailleurs", et signées 1° par le Conseil
 Fédéral et 2° par la Chambre fédérale des Associés ou-
 vriers parisiens, affiliés à l'Internationale. — Chaum
 savait, par les noms de quelques uns des membres du
 Comité de la garde nationale, que l'Internationale avait
 principalement la main dans le mouvement; hier, le
 vote a été complètement déchié.

La position est donc à l'heure qu'il est celle-ci:

Le parti républicain modéré ^{est le camp des} ~~est le camp des~~ ~~est le camp des~~ ~~est le camp des~~ ~~est le camp des~~ ~~est le camp des~~ ~~est le camp des~~ ~~est le camp des~~ ~~est le camp des~~ ~~est le camp des~~
 est débordé complètement. — La Commune veut non pas
 simplement élever la République, mais la République Sociale.

En présence d'un tel état de choses à Versailles une assemblée dont les tendances sont évidemment monarchiques, et qui, en diverses circonstances, a donné des preuves de manque de tact ou de violence intolérable.

La lutte est désormais inévitable.

Chacun des deux partis cherche à gagner des partisans en gagnant du temps.

Le Comité de Paris, fort de la sanction qu'il aura reçue hier, ne va pas tarder à sortir de son rôle municipal & local. Il annonce à matin, dans le journal officiel (édition de Paris) que la Commune a été proclamée à Marseille, & "veillera nuit et jour sur la République, & jusqu'à ce qu'une autorité régulière, émanée d'un gouvernement régulier siégeant à Paris, vienne la relever de ses fonctions". - En d'autres termes, le lien politique s'affirme entre la Commune de Paris & celle de Marseille - S'il est vrai que Lyon soit rentré dans l'ordre, les élections de Paris ne peuvent tarder à y provoquer de nouveaux mouvements. Partout où l'Internationale a des sections, elle fera agir ses puissants moyens d'action - On peut être certain que le Comité de Paris ne négligera rien pour chercher à entraîner à sa suite la population des grandes villes, si cruellement éprouvée depuis six mois par l'absence de travail.

De son côté, l'Assemblée de Versailles appelle les volontaires & les troupes de la province & cherche à organiser la résistance. Seulement, le Comité de Paris semble avoir l'intention de provoquer de nouvelles élections générales, en soutenant que l'Assemblée nationale a été nommée pour faire le paq seulement, et sous le coup de préoccupations d'un ordre tout spécial. Il demandera une constituante, et il est probable que d'aujourd'hui déjà, la composition de l'Assemblée serait après notablement modifiée.

La lutte continuera ainsi de part & d'autre pendant quelques temps, chacun cherchant à se compter et à rallier ses partisans. — Cette lutte deviendra-t-elle une lutte armée? La plupart le craignent. — Quand cette lutte armée aura-t-elle lieu? C'est plutôt surtout une question de temps, ~~et de questions~~, répondent un très grand nombre de personnes.

Comme la plupart des affaires de la Légation sont à Paris, j'ai cru pouvoir rester dans la capitale, où se trouve aussi ma famille, pour autant que mes affaires de service ne m'appelleront pas à Versailles. Je m'y rendrai aussi souvent que cela sera nécessaire, ou je changerai un des secrétaires de la Légation de s'y transporter

pour régler les affaires courantes à traiter avec les Ministères — celui d'entre eux qui s'y rendra pourra profiter de cette occasion pour vous transmettre des nouvelles télégraphiques soit sur les événements de l'intérieur de Paris, soit sur ce qu'ils auront appris à Versailles. A cet effet, je les autorise à signer directement les télégrammes partant de Versailles tandis que je me trouverais à Paris.

Je ferai tous mes efforts pour vous tenir au courant de la situation politique entièrement tendue, et de suffire, autant que possible, à l'expédition des affaires à Paris et à Versailles. Jusqu'à nouvel avis, je vous prie de continuer à m'adresser vos lettres à Paris, et les télégrammes à Versailles à l'adresse qui vous est connue. Mes collègues procèdent de la même manière que moi, seulement, comme la plupart des affaires courantes sont traitées par les Consuls, leur présence à Paris est moins souvent nécessaire.

Je vous envoie ci-joint un certain nombre de journaux appartenant au mouvement actuel et représentant ses tendances.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus haute.

Le Ministre de la Confédération Suisse



1541

Bundsrath vom 3. April 1871

Paris 27. 3. 1871

ca.